

INFORMATIONS GÉNÉRALES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit	OPTION AZUR : 65 % Fonds EURO - 35 % Allocation UC PROMEPAR
Initiateur du produit	PREPAR-VIE – Groupe BRED Banque Populaire, Immeuble Le Village 1, Quartier Valmy, 33 Place Ronde, CS 90241, 92981 Paris La Défense cedex
Pour plus d'informations	01 41 25 41 25
Site web de l'initiateur du produit	https://www.prepar-vie.fr
Autorité de contrôle de l'initiateur	L'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)
Date d'édition du document d'informations clés :	03.10.2022

I. EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type	Formule de gestion répartissant les investissements à 65 % sur le Fonds EURO (actif à dominante obligataire de PREPAR-VIE) et à 35 % sur une allocation d'Unités de Compte représentatives d'instruments financiers de différentes natures (OPC, taux et actions), sélectionnés par PROMEPAR Asset Management. La proportion 65 % Fonds EURO/ 35 % Allocation UC est maintenue tant que la formule choisie existe, grâce à des arbitrages semestriels, automatiques et gratuits. Le rendement de la formule est notamment fonction de l'évolution des marchés financiers et est sujet à des fluctuations à la hausse ou à la baisse. L'exposition aux différents marchés boursiers peut être française et/ou internationale.
Objectifs d'investissement	L'association du « Fonds EURO » et des différentes Unités de Compte composant l'Allocation UC PROMEPAR de l'option Azur permet une espérance de rendement supérieur à celle d'un investissement à 100 % sur le Fonds EURO, grâce aux 35 % investis en Unités de Compte, en conciliant le besoin de sécurité et la limitation de l'exposition aux risques. Par construction, la part maximale d'OPC actions est de 10 %. Pour plus de précisions, reportez-vous aux documents d'informations clés spécifiques du Fonds EURO et des différentes Unités de Compte composant l'Allocation UC PROMEPAR de l'option Modérée, disponibles en ligne sur https://www.prepar-vie.fr/PRIIPS-SBE .
Investisseurs de détail visés	Toute personne physique recherchant une alternative au Fonds EURO conciliant potentiel de performance et besoin de sécurité tout en limitant son exposition aux risques.

II. QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur synthétique de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Si cette probabilité venait toutefois à se produire, ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si dans ce cas nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section III « Que se passe-t-il si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

II. QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ? (SUITE)

Scénarios de performance

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 2 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Investissement de 10 000 €		1 an	2 ans (période de détention recommandée)
Scénario de tensions	- Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts - Rendement annuel moyen	8 702,08 € -12,98 %	9 659,69 € -1,72 %
Scénario défavorable	- Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts - Rendement annuel moyen	9 813,88 € -1,86 %	9 800,60 € -1,00 %
Scénario intermédiaire	- Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts - Rendement annuel moyen	10 077,14 € 0,77 %	10 147,83 € 0,74 %
Scénario favorable	- Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts - Rendement annuel moyen	10 383,74 € 3,84 %	10 596,72 € 2,94 %

III. QUE SE PASSE-T-IL SI PREPAR-VIE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Vous êtes susceptible de subir une perte financière en cas de défaillance de l'assureur. Si PREPAR-VIE ne pouvait plus faire face à ses engagements et devait faire l'objet d'une liquidation, **le Fonds de garantie des assurés contre la défaillance de sociétés d'assurance de personnes** pourrait jouer en votre faveur. Il indemnise dans les conditions et modalités définies à l'article R. 423-7 du Code des assurances, jusqu'à concurrence de 70 000 euros par assuré ou bénéficiaire pour tous les contrats conclus auprès de PREPAR-VIE. La perte que vous pouvez subir en cas de défaillance de l'assureur est égale aux sommes supérieures à 70 000 euros, sans limitation de montant, dont vous êtes créancier.

IV. QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour deux périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 euros. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10 000 €	SCÉNARIOS	
	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans
Coûts totaux	83,52 €	166,94 €
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	0,84 %	0,84 %

IV. QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ? (SUITE)

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an :

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins.
	Coûts de sortie	0 %	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,33 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0,50 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0,00 %	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commissions d'intéressement	0,00 %	L'incidence de commissions d'intéressement.

V. COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Durée de détention recommandée : 2 ans minimum, compte tenu de l'association du Fonds EURO et des OPC composant l'allocation UC PROMEPAR de l'option Azur. Pour connaître les conditions de retrait anticipé, reportez-vous à la section V « Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? » du DIC de votre contrat.

VI. COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Reportez-vous à la section VI « Comment puis-je formuler une réclamation ? » du DIC de votre contrat.

VII. AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Ce Document d'Informations Clés est mis à jour et publié régulièrement sur <https://www.prepar-vie.fr/PRIIPS-SBE>.

Il est complété du document d'information de votre contrat et de la notice d'information du contrat (remis sur la base d'une obligation légale). Vous pouvez également obtenir la liste actualisée des Unités de Compte composant l'Allocation UC PROMEPAR sur simple demande auprès de votre interlocuteur habituel.